

Point sanitaire COVID et avis mis au vote par les représentants des personnels :

Situation au 18 mars :

Selon les retours de la cellule COVID 768 cas positifs depuis le 1^{er} mars dans les établissements scolaires des Yvelines, dont 63 cas de variants (41 anglais et 22 sud-africains et brésiliens) avec 63 fermetures de classes et 2 fermetures d'établissements. Bien que tests et séquençage non systématiques minorent ces chiffres, on constate une accélération de la pandémie ces deux dernières semaines avec en cumulé : 14 classes fermées au 17 mars. La moyenne de cas positifs oscille entre 120 et 150 cas par jour (113 le 12 mars pour 150 le 11 mars). L'accentuation de cette hausse est à l'échelle de l'Île de France.

Avis n°3 mis au vote par la FSU...fermetures de classe en cas de suspicion de variant

Constatant l'amplification de l'épidémie et le développement de variants du virus augmentant la contagiosité des personnes contaminées, constatant l'incapacité à développer une stratégie cohérente de freinage de l'épidémie faute de laboratoires capables de détecter les variants V1-V2-V3 en nombre suffisant et implantés sur tout notre territoire, constatant que le port du masque n'est pas suffisant pour assurer la protection des personnels confrontés à ces variants.

Les représentants des personnels FSU et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines demandent l'application de la mesure préventive de fermeture de classe dès qu'un cas COVID est avéré et ce, dans l'attente de la confirmation qu'il s'agisse ou non d'un type de variant.

Ils demandent également que les durées d'isolement soient alignées sur les préconisations de l'ARS.

Résultats des votes : 4 POUR (3 FSU et 1 UNSA) 1 CONTRE (1 FO) 1 ABSTENTION (1 SGEN)

Avis n°4 en intersyndical ...information des agent.es concernant l'exposition dans un cadre professionnel au virus covid-19

Les représentant des personnels FSU, SGEN-CFDT et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines demandent que des consignes claires soient établies afin de garantir la traçabilité de l'exposition à la COVID des personnels sur le lieu de travail, et que ces personnels soient informés sur leurs droits et sur les procédures en matière d'imputabilité au service de la Covid-19

Résultats des votes : 6 POUR

Avis n°5 sur la situation administrative des agent.es impacté.es par des covid longs

Les représentant des personnels FSU et UNSA du CHSCT Départemental des Yvelines demandent que les personnels concernés soient contactés par les services ou par les médecins de prévention afin d'être informés sur l'existence d'un congé longue maladie et des modalités d'obtention d'un temps partiel thérapeutique pour favoriser leur retour à l'emploi.

Ils demandent également que les mesures concernant l'envoi des états récapitulatifs de congés maladie, nécessaires pour percevoir les indemnités journalières de la prévoyance complémentaire santé, soient plus réactives afin que soit complété dans de meilleurs délais le 1/2 traitement de ces personnels.

Résultats des votes : 5 POUR 1 ABSTENTION (SGEN)

Avis n°8 proposé en intersyndical par la FSU...danger d'une reprise en effectif complet dans les lycées

Alors que la situation sanitaire s'aggrave en Ile-de-France, que les cas de COVID et les fermetures de classes se multiplient dans le département des Yvelines, la décision de plusieurs Proviseurs de revenir à une organisation en total présentiel nous semble aussi incompréhensible que dangereuse. Cette décision de chefs d'établissement, encouragée par la DSDEN des Yvelines, s'est de plus faite, trop souvent de manière unilatérale, sans consultation des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative.

Résultat des votes : 5 POUR 1 CONTRE (FO)

Tests

Tests salivaires dans le 1^{er} degré :

-L'Education Nationale fait appel à des laboratoires privés agréés par ARS. Ils sont rémunérés par la CPAM impliquant l'utilisation de la carte de sécurité sociale avec le reste à charge de 1 euro pour le patient. La planification en urgence des tests salivaires dans les écoles où la contamination semblerait plus particulièrement inquiétante s'avère difficile à appliquer : une semaine à 10 jours pour son organisation avec des laboratoires qui parfois se désistent au dernier moment.

-Sur les 40 postes de médiateurs LAC (lutte anti COVID) budgétés pour aider à l'organisation de ces tests dans les Yvelines, seuls 14 agents ont été recrutés et auront une formation. Il n'y aura pas d'autres recrutements envisagés tant que les laboratoires aujourd'hui saturés ne puissent fournir davantage de résultats de tests.

Tests antigéniques dans le second degré :

-Dans les collèges, ces tests sont gérés par l'EN et l'ARS (sans reste à charge pour les personnels). Faible participation des personnels (30 %) et peu d'établissements concernés.

-En lycée, sa gestion dépend du Conseil régional (laboratoires privés donc reste à charge de 1 euro). Également peu de participation des personnels et des lycéens des établissements concernés.

Avis n°9 proposé en intersyndical par la FSU ...gratuité des tests antigéniques

Dans certains établissements du second degré, une participation financière de 1 euro a été demandée aux personnels pour procéder aux tests antigéniques, alors qu'ils étaient totalement gratuits dans d'autres établissements. Cette différence de traitement est incompréhensible, la participation financière des personnels, aussi modique soit-elle constitue un frein à la campagne de tests menée dans l'Education nationale. La santé au travail est une obligation de l'employeur, ce n'est pas aux personnels d'en assumer les frais : il s'agit bien d'un acte médical dans le cadre professionnel qui ne doit donc pas donner lieu à une participation forfaitaire des personnels. Les représentants des personnels FSU, UNSA et FNEC FP FO au CHSCT Départemental des Yvelines demandent la gratuité des tests pour les personnels souhaitant se faire dépister dans le cadre professionnel.

Résultats des votes : 5 POUR 1 ABSTENTION (SGEN)

Continuité pédagogique et recrutement de contractuels dans le 1^{er} degré

Avec plus d'une centaine d'enseignants absents quotidiennement accueillir les élèves sans brassage nécessite anticipation et gestion au cas par cas.

A cette rentrée de mars ce sont 30 contractuels qui ont été recrutés.

Sur les 40 contractuels COVID dont les contrats prenaient fin aux vacances de février, seuls 20 ont été à nouveau budgétés (rentrée de mars). Sur ces 20 postes, il y a eu très peu de postulants et seul un contractuel COVID a pu être recruté.

Réponse du Directeur académique concernant le fait qu'un enseignant puisse se trouver à gérer deux classes en même temps (va et vient entre deux salles) afin de palier à des absences non remplacées : ces situations qui ne sont pas la norme, doivent rester exceptionnelles et de courte durée, pas plus d'une demi-journée.

AVIS N°10 proposé par la FNEC-FP-FO

Le CHSCTD réuni le 18 mars 2021 se prononce pour le recrutement massif sur des postes statutaires, à hauteur des besoins des établissements, des écoles et des services, afin de pouvoir alléger les effectifs et remplacer tout personnel absent.

Résultat des votes : 4 POUR (3 FSU 1 FO) 2 ABSTENTIONS

Continuité pédagogique et télétravail

C'est à l'employeur de proposer des aménagements de poste aux personnels vulnérables (plexiglas, être seul dans la salle...) sans quoi les personnels sont placés en télétravail. En cas d'impossibilité à télétravailler (absence de matériel, de connexion internet...), ces personnels produisent une attestation sur l'honneur afin d'être placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Dans cette situation administrative ils n'ont à effectuer aucune mission.

Un professeur en distanciel peut se voir proposer des missions avec des élèves inconnus (notamment s'il est remplacé dans sa classe). A l'exception des Directeurs d'école qui peuvent être amenés à effectuer des missions administratives, en distanciel les enseignants ne doivent se voir proposer que des missions d'enseignement. Les personnels en isolement ne sont pas en ASA.

Avis n°1 proposé en intersyndical par la FSU ...concernant les AESH

Afin de mettre un terme aux dérives concernant les tâches demandées aux AESH, les représentants des personnels FSU, SGEN-CFDT et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines appuient la demande du CHSCTA concernant la communication à l'ensemble des personnels d'un document de cadrage relatif aux missions d'accompagnement incombant aux AESH en cas d'absence de l'élève qu'ils accompagnent.

Résultat des votes : 5 POUR 1 CONTRE (FO)

Avis n°6 proposé en intersyndical par la FSU...la continuité pédagogique dans les écoles

Les représentant des personnels FSU, SGEN-CFDT et UNSA au CHSCT Départemental des Yvelines dénoncent le manque d'outils efficaces nécessaires à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et ses limites notamment en matière d'anticipation. La continuité pédagogique ne peut se faire au détriment des conditions de travail c'est pourquoi ils demandent qu'un rappel soit fait aux IEN d'adopter dans ce domaine des objectifs réalistes et de dépasser les simples injonctions facteurs notamment de RPS.

Résultat des votes : 5 POUR 1 ABSTENTION (SGEN-CFDT)

Avis n°7 proposé en intersyndical par la FSU ...personnels vulnérables mis en isolement dans le 1^{er} degré

Les nombreuses dérives concernant les missions en distanciel demandées à ces personnels nécessitent une clarification. Ils ne peuvent être considérés comme des agents polyvalents multi-écoles multi-niveaux multi-tâches : missions d'enseignement, de direction d'école, de CPC, d'administratifs... Les représentant des personnels FSU au CHSCT Départemental des Yvelines demandent que tout changement de poste les concernant soit notifié au préalable par une lettre de mission.

Résultat des votes : 5 POUR 1 CONTRE (FO)

AVIS N°11 proposé par FO Le CHSCTD réuni le 18 mars 2021 se prononce contre le plan de continuité pédagogique du ministre de l'Education Nationale, car les enseignants présents n'ont pas à prendre en charge le travail des enseignants absents d'une part, et d'autre part, il remet en cause le principe d'un enseignant pour une classe en prévoyant qu'un enseignant pourrait être amené à prendre en charge d'autres classes en plus de la sienne, désorganisant ainsi les missions des enseignants, dégradant les conditions de travail des personnels.

Résultat des votes : 4 POUR (3 FSU 1 FO) 2 ABSTENTION (1 SGEN 1 UNSA)

AVIS N°12 proposé par FO

Le CHSCTD réuni le 18 mars 2021 se prononce contre le travail en distanciel des enseignants. En effet, la réglementation par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, le télétravail n'est pas possible pour les missions consistant à assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de l'administration auprès de tiers (agents, usagers, élèves, étudiants, apprentis, stagiaires...). De plus, dans l'article 5 de ce même décret, « l'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent ». Les enseignants vulnérables et cas contacts sont placés en ASA, donc ils ne travaillent pas.

Résultat des votes : 4 POUR (3 FSU 1 FO) 1 CONTRE (UNSA) 1 ABSTENTION (SGEN)

Masques

Les chefs d'établissement ont été informés que de nouveaux masques mis à leur disposition étaient à retirer auprès de leur chef de service (en remplacement des masques défectueux et ou inadaptés qui leur avaient été fournis). Concernant les masques inclusifs tous les établissements accueillant des personnes sourdes ou malentendantes, devraient en être pourvus. Contacter l'ASH3 qui gère l'approvisionnement des masques inclusifs. Si difficultés persistantes envoyer directement un courriel à la SG.

Enquête sur les registres obligatoires (1^{er} degré uniquement) :

864 écoles sur 963 ont rempli l'ensemble des items de cette enquête.

Concernant la mise en place d'un registre Santé et Sécurité au Travail (SST) dans l'école, 83% ont répondu favorablement et 17% n'ont pas apporté de réponse. Si toutes les circonscriptions ont des écoles pourvus d'un Registre SST, aucune ne l'est dans sa totalité, avec des disparités importantes notamment concernant 3 circonscriptions du département et 50% des directeurs ne connaissent pas l'assistant de prévention de leur circonscription.

Les représentants des personnels rappellent la nécessité d'accompagner les directeurs en leur procurant lors de la 1^{ère} réunion de directeurs les documents nécessaires au registre SST et DGI afin d'éviter l'emploi de formats non réglementaires. Ils demandent que les informations concernant ces documents, inexacts sur le site de la DESDEN, soient remises régulièrement à jour.

Registres de Danger Grave et Imminent : 27% des écoles n'en possèdent pas.

Avis n°2 proposé par la FSU... traitement des DGI

Les DGI établis en novembre 2020 ont eu pour objet d'alerter sur un danger professionnel aux risques accrus liés à la crise sanitaire (absence de masques, impossibilité à faire respecter le protocole sanitaire...) et dans un contexte dramatique : la décapitation de Samuel Patty pour avoir rempli ses missions d'enseignant. Dans notre département, la gestion de ces alertes nous interpelle concernant notamment l'absence de consultation du CHSCTD, le refus par l'administration pas toujours motivé individuellement, les retenues de salaire considérées comme journées de grève pour certains et comme services non faits pour d'autres avec des conséquences inégalitaires : suppression d'une journée d'AGS, faisant perdre un trimestre de durée de cotisation à ces agents. , les représentants des personnels FSU au CHSCT Départemental des Yvelines dénoncent les conséquences d'une telle sanction qui a une incidence sur la retraite des personnels concernés. Personnels qui ont alerté comme les autres sur un même danger professionnel en rapport avec la pandémie.

Concernant ces situations de novembre, elle demande que les journées d'AGS soient rétablies aux collègues concernés et appuie la demande du CHSCTA concernant l'ouverture d'un GT pour travailler à un traitement équilibré des DGI.

Résultat des votes : 4 POUR (3FSU, 1 FO) 2 ABSTENTION (1UNSA et 1SGEN)

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnelles (DUERP) : peu d'école ont travaillé à sa réalisation. Les représentants des personnels rappellent la nécessité d'être aidé dans cette tâche à la fois en termes de formation à la prévention mais aussi d'outils communs pour son élaboration. Une réflexion sur des outils communs sera menée par les conseillers de prévention.

Dossier technique amiante (DTA) : difficultés faites aux Directeurs par les mairies pour obtenir ces informations. La fiche du DTA qui récapitule les lieux pourvus d'amiante (ou pas) de l'établissement et les mesures prises pour assurer la sécurité du public doit être transmise à chaque école par la municipalité, afin d'être consignée dans le registre de sécurité de l'école. Les écoles concernées par un DTA sont celles construites avant 1997. Un nouveau décret est paru concernant la réévaluation des DTA qui nécessite une remise à jour de ce document par les mairies.

Bilan des fiches SST

Sur les 190 fiches SST reçues par la DSDEN du 78, 121 alertent sur des risques psychos sociaux (RPS) et 37 sur des risques en lien avec le protocole sanitaire.

Sur les fiches RPS, 41 évoquent un épuisement des personnels (lié notamment à la gestion d'élèves aux comportements inadapés et/ ou relevant de l'inclusion scolaire).

Le DASEN est alerté concernant des problématiques liées à des situations spécifiques d'établissements : travaux, infiltrations, eau souillée, isolation, températures (eau et de dortoirs), RPS....

Actions de prévention du CHSCTD

L'élaboration d'une fiche ressource, à l'intention des personnels confrontés à des situations d'accueil d'élèves avec des conséquences sur la dégradation de leurs conditions de travail, est en cours d'élaboration pour être validée au prochain CHSCTD.

L'élaboration d'une grille d'observation pour anticiper les Troubles Musculosquelettiques (TMS) sera établie avec l'aide d'une stagiaire présente à la DSDEN dans le cadre de sa formation au métier d'ergonome. Associée au prochain GT sur les TMS, elle pourra intervenir en observation dans des écoles maternelles. Une formation auprès des assistants de prévention concernant la problématique des TMS sera également programmée

Enquête CHS attentat au Bois d'Aulne

Validée par le ministère dans le cadre du CHSCT académique (CHSCTA), un GT, est en cours de constitution concernant la mise en place de cette enquête.

Vote des 12 avis proposés par les représentants des personnels intégrés à ce compte rendu.